



à la une

Une très belle journée sous une averse de bisous

Le 11 février, Sainte-Suzanne-sur-Vire a tenté pour la 3^e fois de battre le record chinois de la plus longue chaîne de baisers.

Malgré une chaîne de bisous arrosée

(par la grêle), Miss France, Rachel Legrain-Trapani a su profiter de la bonne humeur et des 214 personnes présentes pour l'événement.

Même si le record reste encore à

battre, cette journée consacrée à la lutte contre les neurofibromatoses a permis de mettre en lumière cette maladie orpheline.

VOS INFORMATIONS DANS LE BULLETIN

Vous avez des idées d'articles à faire paraître, envoyez-les à :
mairiestesuzannesur-vire@wanadoo.fr
ou déposez-les à la mairie.

TARIFS 2018 LOCATION DE SALLES

	Habitants commune	Hors commune
Salle des fêtes		
Toutes activités	180 €	290 €
Comité d'entreprise (1 journée)		160 €
1 journée (hors vendredi et week-end)		160 €
Vin d'honneur, jeux, thé dansant, ...	50 €	80 €
Option local annexe	30 €	30 €
Salle de convivialité (en journée)		
Sans repas	50 €	70 €
Avec repas (sans cuisine)	70 €	100 €

URGENCES ET NUMÉROS UTILES

Urgences (par téléphone portable)	112
Samu	15
Gendarmerie	17
Pompiers	18

Eau **02 33 72 27 83**
Astreinte téléphonique

vie pratique

Mairie

50750 Sainte-Suzanne-sur-Vire
02 33 56 52 30
mairiestesuzannesur-vire@wanadoo.fr
www.sainte-suzanne-sur-vire.net

Ouverture

Le lundi de 9 h 30 à 12 h 30
Le jeudi de 16 h 00 à 19 h 00

Saint-Lô agglomération

101 rue Alexis de Toqueville - BP 90300
50010 Saint-Lô cedex
02 14 29 00 00
www.saint-lo-agglo.fr

Carte

Vous avez entre 3 et 25 ans, adhérez à la carte kiosk pour obtenir des réductions sur des activités culturelles et sportives et chez de nombreux commerçants. Renseignez-vous au Kiosk, centre culturel de Saint-Lô, 02 14 16 30 10 ou sur www.saint-lo-agglo.fr

Ocitola

Service de transport à la demande du lundi au samedi. Deux points d'arrêt : le bourg et La Hure de Loup

1,05 € le trajet simple (gratuit pour les - de 4 ans)
Réservation au 02 33 05 05 05
Info sur www.saint-lo-agglo.fr



www.sainte-suzanne-sur-vire.net



[stesuz1](https://twitter.com/stesuz1)



[saintesuz](https://www.facebook.com/saintesuz)

Bruits de voisinage

Les tondeuses à gazon et autres outils à moteur peuvent causer une gêne. Des règles de bon voisinage existent pour préserver la tranquillité de la vie à la campagne.

Quand réaliser mes travaux d'extérieur ?

(Arrêté préfectoral du 2 août 1990)

en semaine	de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
le samedi	de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
le dimanche	de 10 h 00 à 12 h 00
les jours fériés	de 10 h 00 à 12 h 00

Nos amis les bêtes

La divagation des animaux sur la commune est interdite et répréhensible !



Brûlage des végétaux

(Arrêté préfectoral du 2 août 1990)

Autorisé

Du 1^{er} novembre au 31 mars, vous pouvez brûler des végétaux à branches nues d'un diamètre inférieur à 7 cm.

Le feu doit être :

- à plus de 200 m des habitations et plus de 100 m des routes,
- éteint au coucher du soleil,
- éteint dès que le vent menace de rabattre la fumée sur la voie publique ou vers les habitations,
- constamment surveillé.

Interdit

Vous ne pouvez pas brûler de souches, de produits de taille, des végétaux persistants, de tonte et de fauche.

Tous les feux sont interdits du 1^{er} avril au 31 octobre.

Pour suivre
pas à pas
la vie communale

L'INFORMATION MUNICIPALE

Le bulletin de la commune de Sainte-Suzanne-sur-Vire / Parution semestrielle des informations municipales - Juin 2018 - n°46 / Directeur de la publication : Antoine Aubry / Commission communication : Frédéric André, David Besnard, Sébastien Giard, Jean-Claude Hérad, Annabelle Lavigne, John Philipot / Conception et impression : Mairie de Sainte-Suzanne-sur-Vire / Tirage : 300 exemplaires.

Vous avez des idées d'articles à faire paraître, envoyez-les à :
mairiestesuzannesur-vire@wanadoo.fr ou déposez-les à la mairie.

Photo : La fresque peinte par les enfants dans l'école à l'occasion de l'exposition sur le Japon



à la une

- 1 Record du monde de baisers

vie pratique

- 2 Infos pratiques
3 Le mot du maire
Merci

vie municipale

- 4 Les échos du conseil

vie communale

- 6 Éclairage et fibre optique
École
Jardin participatif
7 Charte trois feuilles
Produits phytosanitaires
Distributeur de pain
Jazz dans les prés

vie des assos

- 8 Le comité des fêtes
Ste-Suzanne événements
9 Les goélands
10 Club de l'amitié
Tennis de table
11 Gym volontaire
Société de chasse
Football
Anciens combattants

Agenda

- 12 Guillaume Tell de Ste-Suzanne
Les événements du prochain semestre !

Le mot du maire

Au mois de mars dernier les conseillers municipaux se sont prononcés pour un maintien des taux de la fiscalité communale. Nous avons prévu une augmentation sur trois années pour faire face à nos charges courantes (toujours en augmentation), des aides de l'État en diminution et nos investissements. Notre situation financière s'est améliorée grâce à une gestion rigoureuse et à l'investissement quotidien de bénévoles. Cela nous permet cette temporisation. Nous restons la commune de l'ancien canton de Saint-Lô avec les taux de fiscalité les plus bas. Dans ce bulletin vous trouverez les éléments du budget communal.



Côté travaux, du fait d'un hiver pluvieux, les entreprises ont pris du retard. La route et le parking des écoles seront bitumés courant juillet.

Numérotation des maisons : des échanges avec la Poste ont encore eu lieu ces derniers jours pour revoir les quelques endroits qui posent problème. Les habitants consultés ont donné leur avis. La finalisation du projet est prévue pour la fin d'année.

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons un bel été.

ATTENTION !

La mairie sera fermée du 20 juillet au 20 août.
En cas d'urgence, adressez-vous au maire au 06 03 30 91 70 ou aux adjoints.

Merci

Une famille de Sainte-Suzanne remercie les habitants pour leur générosité suite au sinistre qu'elle a dû surmonter l'été dernier.

Chers habitants et vous tous,

En début d'été dernier, dans l'épreuve difficile d'un incendie heureusement sans dommage corporel, qui a ravagé une partie de nos biens et de nos souvenirs, nous avons pu compter sur votre réconfort et votre soutien, mobilisés dans un élan de générosité dont vous avez fait preuve et qui nous a beaucoup touchés.

C'est à travers ces mots que nous tenions à vous remercier, vous qui vous êtes mobilisés en apportant votre aide matérielle, vos dons, mais aussi vos messages de soutien. Nous remercions tout particulièrement notre voisinage proche, M. le Maire et ses élus pour leur dévouement et aide spontanés, ainsi que notre bailleur qui nous a permis d'être reloger à quelques mètres, nous permettant ainsi d'assurer la scolarité de nos filles au RPI et être à proximité du chantier qui s'annonçait long.

Au jour d'aujourd'hui la fin des travaux est imminente et avons hâte de retrouver notre maison et la sérénité qui nous lui connaissions.

Du fond du coeur, merci à tous.

Les conteneurs ne sont pas des décharges !

Le terrain de sport de la Hure de Loup n'est pas une décharge sauvage. De nombreux déchets déposés aux pieds des conteneurs attirent une multitude de nuisibles.

Ces actes d'incivilités sont sanctionnables.

Les encombrants, les végétaux ou les cartons doivent être jetés à la déchetterie de Saint-Lô ou Condé-sur-Vire, route de Précorbin (ouvertes du lundi au samedi).



Les échos du conseil

L'intégralité des délibérations du conseil municipal peut être consultée à la mairie ou sur www.sainte-suzanne-sur-vire.net, rubrique Conseil municipal. Toutes les décisions sont prises à l'unanimité sauf mention contraire.

Conseil municipal du 15 mars 2018

Vote des taux d'imposition

Le conseil municipal note une amélioration de la situation financière de la commune et que beaucoup de petits travaux sont fait de façon bénévole. Un remerciement est fait à ceux qui participent.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait convenu d'une augmentation régulière de la fiscalité sur trois ans.

Compte tenu de l'amélioration de la situation financière de la commune, le conseil décide de maintenir les taux d'imposition

de 2018 de la façon suivante :

• Taxe habitation	8,24 %
• Taxe Foncière Bâti	12,26 %
• Taxe Foncière Non Bâti	29,36 %

Budget primitif 2018

Le conseil municipal a voté le budget primitif 2018 qui s'équilibre à 323 800 € en section d'investissement et à 362 809 € en section fonctionnement.

Subventions 2018

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

Association	Commune	Subvention
APEI centre Manche	Agneaux	80 €
Fond départemental d'aide aux jeunes*	Saint-Lô	120 €
Club de l'amitié	Ste-Suzanne-sur-Vire	480 €
Comité des fêtes	Ste-Suzanne-sur-Vire	690 €
Ste-Suzanne Événements	Ste-Suzanne-sur-Vire	500 €
Fond Solidarité Logement - conseil général*	Saint-Lô	87 €
Anciens combattants (CATM)	Ste-Suzanne-sur-Vire	60 €
Anciens combattants (UNC et 14-18)	Ste-Suzanne-sur-Vire	120 €
Société de chasse	Condé / Ste-Suzanne	45 €
Banque Alimentaire de la Manche	Saint-Lô	40 €
<i>Les autres demandes sont refusées.</i>	Total	2 222 €
* Subvention obligatoire		

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire indique qu'il a reçu un courrier du Club de l'amitié pour un éclairage extérieur à la salle des fêtes. L'éclairage public a été rénové et un éclairage existe au niveau de la salle des fêtes.

M. le Maire a reçu avec Jean-Claude Hérad des responsables de la Poste pour la numérotation. L'étude est en cours d'achèvement mais il reste trois endroits à revoir.

Les effectifs des enfants scolarisés dans le RPI Baudre / Ste Suzanne seront de 100 élèves pour 2018.

Compte administratif de la commune 2017

Le conseil municipal, sous la présidence de Jean-Claude Hérad, arrête et approuve le compte de l'exercice 2017.

Section d'investissement		Affectation de résultat de la commune 2018	
Déficit de clôture à la fin de l'exercice précédent	- 36 979, 01 €	La totalité du déficit, arrondi à 42 449 € sera reprise en « solde d'exécution d'investissement reporté ».	
Dépenses de l'Exercice	- 70 550, 85 €	Le résultat de fonctionnement, arrondi à 100 960 € sera affecté pour :	
Recettes de l'Exercice	65 080, 42 €	- 42 449 € en « excédent de fonctionnement capitalisé » pour financement des investissements prévus.	
Déficit d'investissement de l'exercice	- 5 470, 43 €	- 91 510 € en « excédent antérieur de fonctionnement reporté ».	
Déficit d'investissement cumulé	- 42 449, 44 €		
Section de fonctionnement			
Excédent de clôture à la fin de l'exercice précédent	57 552, 68 €		
Dépenses de l'Exercice	- 312 664, 28 €		
Recettes de l'Exercice	236 256, 84 €		
Excédent de fonctionnement de l'exercice	76 407, 44 €		
Excédent de fonctionnement cumulé	133 960, 12 €		

Conseil municipal du 19 avril 2018

Jean-Claude Hérard indique qu'un remerciement de l'Insee a été formulé envers la commune, l'agent recenseur et le secrétaire de mairie pour le travail de qualité lors du recensement de la population.

Plan de formation du personnel communal

La commune a répondu aux obligations de mise en œuvre d'un plan de formations pour le personnel communal et que celui-ci a reçu un avis favorable du comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Manche.

Enquête publique : avis sur le «Sage» de la Vire

Une enquête publique se déroule actuellement sur le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) de la Vire. John

Philipot a relevé une erreur dans le rapport : la commune est au niveau 3 dans le cadre du zéro phyto et non pas au premier niveau. D'autre part, il souligne que le Sage va dans le bon sens pour l'environnement.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'enquête publique sur le Sage de la Vire par huit voix pour et deux abstentions :

En savoir + sur le Sage : www.sage-vire.fr

Emprunt voirie 2018

M. le Maire indique qu'il serait opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 70 000 € pour le financement du programme de voirie 2018.

Lotissement de Durdos : achat des terrains

M. le Maire fait part au conseil municipal

des entrevues et échanges divers autour de l'achat de terrain dans le secteur de Durdos afin de réaliser un lotissement communal. Il a reçu confirmation de l'accord de la propriétaire. Le conseil Municipal décide d'acheter les parcelles sises sur la Commune de Sainte-Suzanne-sur-Vire.

Fête de la nature

L'association Les Goélands fera des interventions scolaires et grand public à l'occasion de la fête de la nature et du jardin.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que le tableau numérique a été mis en place à l'école.

La collecte des ordures ménagères a évolué sur les villages du Buisson et de la Raitière. Des bacs à roulettes ont été installés.

Conseil municipal du 20 juin 2018

Lotissement de Durdos

Création d'un budget annexe

M. le Maire indique que la commune a décidé, en date du 19 avril 2018, d'acquérir des terrains au village Durdos afin d'y réaliser un lotissement communal. Il précise qu'il y a nécessité de créer un budget annexe, de le nommer et que ce budget sera assujéti à la TVA.

Pour raison technique l'étude et le vote est reporté au prochain conseil.

Choix du géomètre

Il est nécessaire de recourir à un géomètre pour faire une étude de découpe parcellaire du futur lotissement et réaliser les opérations nécessaires pour la mise en œuvre de la première tranche. Le conseil municipal décide de retenir la proposition du Cabinet Patrick Lallouet pour la somme de 3 411,60 € TTC.

Fête de la nature et environnement

Sainte-Suzanne-sur-Vire est reconnue pour ses actions environnementales et ses

efforts afin de préserver les ressources en eau et la préservation de la Biodiversité. La commune souhaite aller plus loin dans les animations et la sensibilisation avec le concours financier de l'Agence de l'Eau.

L'Association Les Goélands a fait des interventions scolaires et grand public à l'occasion de la fête de la nature et du jardin : des animations et ateliers «Grand public jardin» et «Grand public classe d'eau et biodiversité.»

De plus, une opération « SOS pollinisateurs sauvages » doit être effectuées avec la fourniture et pose d'abris pour pollinisateurs et de panneaux de sensibilisation. Le suivi de plantations et des animations devront se faire dans le courant de l'année en respectant les recommandations de l'Agence de l'Eau.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu les données du FPIC 2018 et que la commune recerca entre 9 000 et 14 000 €.

Le débroussaillage des voies communales vient d'être réalisé. La commission se réu-

nira pour mieux organiser ces opérations l'année prochaine.

Jean-Claude Hérard s'est rendu au Pavillon des énergies pour représenter la commune et recevoir une plaque Charte de l'entretien des espaces publics 3 feuilles.

La mairie a reçu un courrier de Mme Narquiza Mòquet qui souhaite un emplacement ponctuel pour son commerce ambulancier «Double bubble truck». Le Maire et le conseil donne son accord.



Éclairage économe et fibre optique



Vous avez pu voir dans quelques endroits de la commune des travaux de pose de fourreaux en sous sol. La fibre optique se met en place petit à petit, mais nous éviterons de donner une date de fin de travaux, parce que Manche Numérique ne nous en donne pas ! On peut raisonnablement espérer début 2019. Des réunions publiques seront organisées par Manche Numérique lors de la mise en route pour informer les personnes intéressées par une connexion.

Les lampes des lampadaires ont été changées sur toute la commune. Nous sommes passés à la technologie LED. Ce changement nous a permis de réparer les lampadaires défectueux et nous apportera des économies sur les années à venir. Grâce aux aides de l'État, la commune en paie moins de 25 % pour une facture initiale de près de 20 000 €.

École : retour à la semaine de quatre jours

Depuis la rentrée de septembre 2017, Marianne Deysine est la nouvelle directrice des écoles du RPI. Les effectifs seront de 97 élèves à la rentrée 2018. Retour à la semaine de quatre jours dès la rentrée. Les nouveaux horaires seront :

- à **Baudre** : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 16h15
- à **Ste-Suzanne** : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h00 à 16h30.

La fin des temps périscolaires

Un grand merci à John et les bénévoles de l'association «les Goélands» ainsi qu'à toutes les personnes qui ont participé aux TAP y compris le personnel et quelques élus.

Des investissements dans les écoles

Fini la craie ! À la rentrée prochaine, les deux classes seront équipées de tableaux blancs. Les nouvelles générations ne connaîtrons plus le tableau noir (vert depuis déjà longtemps) !

Un projecteur vidéo a été renouvelé dans la classe des CM1-CM2.

Des nouveaux arbres fruitiers au jardin participatif



L'été dernier, la commune avait mis en place un jardin participatif composé de trois bacs réalisés par des bénévoles dans lesquels chacun pouvait venir gratuitement planter des légumes, des fruits ou se servir raisonnablement. Ces bacs sont installés près de la voie de chemin de fer du vélo rail. En octobre, ce sont douze arbres fruitiers qui ont été plantés par les enfants le long de la voie ferrée : cerisier, pommier, poirier, prunier et mirabellier qui ne devraient pas manquer là aussi de fournir en fruits les habitants qui peuvent venir se servir gratuitement.

Ces dernières semaines deux massifs ont été plantés pour attirer les insectes pollinisateurs et embellir cette zone. De la jachère fleurie a également été semée. Tous ces travaux sont subventionnés par des aides de l'État à plus de 80 % car notre commune est passée au «zéro phyto». Cette volonté de se passer de produits phytosanitaires conforme aux exigences de la loi, nous permet de bénéficier d'aménagements à prix intéressants. Nous avons déjà bénéficié de ce type de prise en charge pour l'achat de matériel communal (kit mulching, débroussailleuse,...) l'année dernière pour ces mêmes raisons.

3 feuilles pour la charte d'entretien des espaces publics



Marc Lefèvre, Président du conseil départemental, Valérie Nouvel, Vice-présidente en charge de l'environnement et du directeur de l'agence de l'eau ont remis à Jean Claude Hérard le diplôme et plaque.

La commune de Sainte-Suzanne s'est vue attribuée un diplôme trois feuilles par le conseil départemental et l'agence de l'eau en raison de l'arrêt de l'utilisation des produits phyto-sanitaires sur l'ensemble de la commune, cimetière et église depuis 3 ans.

Les produits phytosanitaires interdits dès le 1^{er} janvier 2019

L'association Anper rappelle qu'à la fin de l'année vous ne pourrez plus utiliser de produits phytosanitaires dans vos jardins privés. Il est conseillé de passer dès aujourd'hui aux techniques alternatives comme celles présentées toute l'année avec l'association les Goélands et la commune lors des différentes manifestations : exposition zéro phyto en octobre 2017, bourse aux plantes en mars 2018, fête de la nature il y a quelques jours.

Actuellement, vous ne pouvez déjà pas traiter vos terrains à moins d'un mètre d'un point d'eau (mare, cours d'eau, fossé,...).

La police de l'eau est déjà intervenue pour établir des procès-verbaux dans d'autres communes et elle va renforcer ses contrôles en 2019.

Début juin, opération «Jazz dans les prés»

Dans le cadre de l'opération «Jazz dans les prés» menée depuis deux ans par Saint-Lô Agglo, notre commune a accueilli le temps d'un après-midi le prodige de la guitare Anthony Jambon. À seulement 28 ans, son parcours est déjà exceptionnel, ce fût un grand plaisir d'accueillir à Sainte-Suzanne-sur-Vire, ce musicien dont le nom devrait résonner de longues années sur la planète jazz. Accompagné de son groupe, il a joué devant une soixantaine de personnes, essentiellement des abonnés à l'opération. Il est regrettable, qu'hormis les membres de l'association Ste-Suzanne événements (présents pour assurer la logistique de la restauration), qu'un seul habitant de la commune ne se soit déplacé pour ce concert de qualité.



Distributeur de pains



La boulangerie Lecler de Condé-sur-Vire dépose son pain et ses viennoiseries dans le distributeur devant les écoles.

Le distributeur fonctionne, 24h/24, 6 jours sur 7. Il est approvisionné tous les matins avant 8 h sauf le mercredi. L'utilisation du distributeur est très simple : en 4 étapes vous obtenez le produit choisi. N'hésitez pas à l'utiliser !

Ce service de proximité répond à une attente importante des habitants de la commune qui peuvent ainsi profiter de pain frais, soit tard le soir, soit à proximité de leur habitation.

Les personnes qui souhaitent s'investir sont les bienvenus



Le 1^{er} décembre 2017, a eu lieu l'assemblée générale de l'association. Au terme des différents bilans, le bureau a été reconduit avec un nouveau secrétaire pour poursuivre les activités sur 2018.

Le bureau est donc constitué de David Besnard (Président), Sébastien Giard (Vice-Président), Monique Coligny (Trésorière) et Dominique Leray (Secrétaire). Après de très nombreuses années de bons et loyaux services au sein du comité des fêtes, plusieurs membres ont décidé de se consacrer à d'autres activités. Un grand merci a

eux pour leur engagement, pour le travail réalisé ainsi que toutes les actions qu'ils ont entreprises pour animer la commune.

Les autres membres du comité des fêtes sont : Antoine Aubry, Jean-Philippe Debon, Alain Faudet, Jean-Claude Hérard, Pierre Hérard-Brégeault, Marie Laverge, Gilbert Leboulanger.

Le 20 mai, à nouveau sous un soleil radieux, a eu lieu le vide grenier pour sa 10^e édition consécutive. Fort de ses succès précédents, le vide grenier a fait le plein d'exposants et a connu une forte fréquentation.

Les projets pour le second semestre :

- L'apéro concert le samedi 7 juillet avec à l'affiche des saintes-suzannaises, Marie Harous et Régie 2000 et une manifestation placée sous le signe des années 80.
- La septième édition de l'exposition de peinture et de sculpture. Fort du succès des années précédentes, le comité des fêtes reconduit cette année cette manifestation culturelle du 7 au 12 novembre.

Après quoi, le mois de décembre sera à nouveau la période du bilan de l'année avec la tenue de l'assemblée générale et la préparation des animations de fin d'année.

Les personnes qui souhaitent s'investir dans la préparation de nos manifestations, ou simplement nous donner un coup de main pour le montage ou le démontage sont les bienvenus. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le président, David Besnard au 02 33 06 01 96 ou envoyer un mail : fetes.stesuzanne@gmx.fr

Les membres du comité des fêtes vous donnent rendez vous le 7 juillet pour l'apéro concert avant la pause estivale et la reprise des manifestations.

David Besnard, Président

STE -SUZANNE ÉVÉNEMENTS

Une nouvelle association pour des événements originaux sur la commune

L'association Ste-Suzanne événements a été créée en début d'année 2018 afin de promouvoir et faire connaître notre commune.

Déjà quelques manifestations ont eu lieu telle que la soirée irlandaise, le 14 mars où la Guinness et les fishs & chips ont connu un beau succès.

Les concerts de Charly Chaussey, d'Anthony Jambon et la venue de Ben Jackson se sont enchaînés jusqu'à fin juin.

Surveillez notre agenda, d'autres événements sont en préparation. En espérant vous y voir nombreux !

Pour contacter l'association, nous rejoindre ou proposer des idées originales : stesuzanneevenements@yahoo.com

*Marie André
Présidente*



LES GOÉLANDS

La fin des temps périscolaires et la poursuite de nos activités

La fin de l'année scolaire marque l'arrêt des temps périscolaires, après plusieurs années d'interventions quotidiennes de nos bénévoles dans les écoles. Merci à toutes celles et à tous ceux qui ont participé à cette expérience.

Les différentes actions ont surtout été une aventure humaine permettant aux enfants de découvrir des activités auxquelles ils n'avaient pas toujours accès (escrime, judo, échecs, théâtre,...). Cela leur a permis d'être sensibilisés à des sujets importants : l'environnement, les maladies orphelines, le patrimoine, la culture d'autres pays,...

Notre association va donc se concentrer dès septembre sur différents volets :

- des ateliers pour les enfants tous les mercredis pour continuer à découvrir la nature qui nous entoure.

- des ateliers pour les familles pendant les vacances scolaires (classe d'eau en octobre pour apprendre en famille d'où vient l'eau, comment l'économiser et la protéger à la maison, comment économiser sur nos factures d'eau,...).

- des sorties thématiques ouvertes à toutes et à tous : sorties mycologiques et une sortie «course du rhum» vendredi 2 novembre.

- Des interventions naturalistes pour mesurer la biodiversité (poursuite des inventaires) et la protéger (mise en place de ni-



choirs, d'abri pour la petite faune, d'hôtels à insectes, de jachères fleuries,...)

À très bientôt donc...

John Philipot
Président

associationgoelands@yahoo.fr

Reportage photo sur l'expo Japon



Fresque de l'école



Les sainte-suzannais accrochent leurs vœux dans l'arbre



Le Torii géant



Calligraphie



Démonstration de kendo



Cours de cuisine japonaise



La culture manga



Carpe cerf-volant



David Benoit de l'association Afuji présente le jeu de Go



Exposition d'origami

TENNIS DE TABLE

Bilan de la saison tennis de table 2017/2018

Le club atteint l'effectif de 31 licenciés. 28 licences traditionnelles (compétition) et 3 licences promotionnelles (loisir).

5 équipes « adultes » ont disputé le championnat par équipe et 2 jeunes ont participé à leurs premières compétitions sur la fin d'année.

Les personnes qui souhaitent s'investir dans la préparation de nos manifestations, ou simplement nous donner un coup de main pour le montage ou le démontage sont les bienvenus.

Championnat par équipe :

Pour la rentrée de septembre, le club engagera donc, de nouveau, 5 équipes qui évolueront au niveau départemental le vendredi soir :

3 équipes en Départemental 1
1 équipe en Départemental 2
1 équipe en Départemental 4

Compétitions individuelles :

Le club a été représenté sur des compétitions individuelles de niveau départemental et régional (finales par classements, critérium fédéral, coupe de la Manche, tournoi...).

Le bureau est composé de : Jean-Pierre Deslandes (Président et entraîneur), Nicolas Féron (Vice-président), Bastien Besson (Trésorier), Sabrina Poiraud (Secrétaire), Guillaume Deslandes, Alain Hamel, Ludovic Moquet et Pascal OsoufSOUF.

La prochaine saison 2018/2019 :

La saison 2017/2018 s'est clôturée comme chaque année par un tournoi le samedi 30 juin 2018. La nouvelle saison débutera par le tournoi annuel du club ouvert aux licenciés, à leur famille ainsi qu'aux habitants de la commune début septembre (date à définir).

Si vous désirez pratiquer le tennis de table, n'hésitez pas à venir nous rencontrer les jours de permanence pour le renouvellement des licences qui auront lieu tous les mardis et mercredis soirs à partir de 20h30 dès le 28 août 2018.

Le club recherche des joueurs de tout niveau pour évoluer de la D4 à la D1 ainsi que des jeunes pour former un groupe et apprendre la pratique du tennis de table en loisir comme en compétition.

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter Sabrina par mail lepesteur.sabrina@neuf.fr ou au 06.28.21.66.34.

Site Internet : <http://club.quomodo.com/espstesuzanne-tennisdetable>

CLUB DE L'AMITIÉ

Les randonnées de Roger et Gilbert toujours très appréciées

Le 9 janvier : le concours de belote a réuni 33 équipes.

Suite à l'Assemblée Générale du 25 janvier voici la composition du bureau :

Président : Marc Le Barbey
Vice-président : André Lebouteiller
Trésorière : Martine Mauduit
Trésorière adjointe : Monique Lebarbey
Secrétaire : Alain Faudet
Secrétaire adjointe : Anne Marie Dufayel

Membres : Brigitte Delmas, Philippe Harivel, Odette Le Barbey, Daniel Lebarbey, Gilbert Leboulanger.

Le 28 janvier : le repas dansant animé par Jean-Louis Lecanu a rencontré un vif succès.

Le 1^{er} et le 3^e jeudi du mois, les randonnées de Roger et Gilbert sont toujours très appréciées.

Le 7 juin a eu lieu la journée détente du club dans la pittoresque vallée de la Sée sur la

commune de Brouains. 3 randonnées de 11 km, 7 km et 3 km ont été proposées et ont permis de découvrir le long de la Sée les anciens moulins restaurés. Un repas pris en commun à l'Auberge du moulin a été très apprécié des convives. Ensuite les participants se sont retrouvés sur le site de la petite chapelle à Mortain. Pour clôturer cette agréable journée, un apéritif a été

servi par le Club dans la salle des fêtes de Sainte Suzanne.

Les membres du bureau vous souhaitent de bonnes vacances et vous donnent rendez-vous le 20 septembre pour la reprise des activités.

Alain Faudet
Secrétaire



GYM VOLONTAIRE

4 événements depuis le début de l'année

Le 21 janvier : Randonnée sur Ste Suzanne suivie de la galette des rois.

Le 25 mars : Randonnée des écluses, le long de la Souilles à Coutances suivie d'un goûter offert par l'association.

Le 27 mai : sortie annuelle à la Roche d'Oëtre en Suisse Normande. Le matin, randonnée de 8 km, avec des vues magnifiques sur la vallée de la Rouvre. Ensuite pause pique-nique sur le site. L'après-midi, petite randonnée le long de la Rouvre. Pour clôturer cette belle journée ensoleillée, un goûter a été pris en commun et apprécié de tous.

Le 7 juin : buffet dînatoire de fin de saison.

Rendez-vous début septembre pour la reprise des cours. Pour découvrir l'activité les deux premières séances sont gratuites.

Bonne vacances à toutes et à tous,

Cécile Hébert-Faudet
Trésorière



SOCIÉTÉ DE CHASSE



La société de chasse de Condésur-Vire et Ste-Suzanne informe les chasseurs qu'un plan de chasse faisans sera mis en place en partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche pour la saison 2018-2019.

Le tir de la poule faisane sera par conséquent interdit sur l'ensemble de ces deux communes pour une période de 3 ans renouvelable.

600 faisandeaux seront implantés sur les terrains de la Société au cours de l'été (seul le tir du coq faisane sera autorisé).

Les comptages de lièvres réalisés au mois de février 2018 montrent que notre population de lièvres se porte bien avec un effectif très encourageant sur l'ensemble des 2 communes.

Nous veillons particulièrement à la régulation des nuisibles.

(renards, corbeaux, ragon-dins, etc). Cette régulation est essentielle pour le maintien de notre population de gibier (lièvres, faisans, perdrix, ...) et pour la veille sanitaire (leptospirose).

Coté festivités, nous avons organisé :

- Un Super loto le 7 avril 2018 avec l'animation assurée par Jean-Claude et Dominique (plus de 1 100 joueurs sur l'ensemble des 2 séances).
- et notre Ball trap le 26 et 27 mai 2018 chez René Mesnildrey avec une bonne participation des tireurs et un temps très clément échappant aux orages. 171 séries réalisées et un concours avec 27 tireurs (1^{er} M. Angot et 2^e M. Auffray).

Christophe Pillon
Président

FOOT

L'objectif du maintien est atteint

La deuxième partie de saison du club de foot de Sainte-Suzanne s'est déroulée comme la première avec, un bilan de 4 défaites, 1 nul et 7 victoires. Pour sa première, le club se positionne 5^e du groupe. Le maintien est donc atteint et favorise un

objectif plus haut la saison prochaine.

Le parcours en coupe de la Manche du district s'est terminé lors d'une séance de tir au but en 8^e de finale, face à une belle équipe de Folligny qui elle terminera 2^e de son groupe.

L'assemblée générale du club s'est déroulée le samedi 9 juin au stade de foot de Ste-Suzanne.

Le club n'a pu atteindre tous ses objectifs en terme d'animation au vu d'une première année de reprise, sans beaucoup de connaissances. Mais l'année prochaine le club compte bien organiser plusieurs événements.

Pour rappel le club ouvre ses portes à toute personne (petits ou grands) qui souhaiterait venir découvrir les joies d'une saison de football.

Nous restons à votre écoute au
07 86 06 96 12.

Charly Lechevallier
Président





Lucas, le guillaume Tell de Sainte-Suzanne

Lucas Lavigne est le nouveau champion de la Manche d'arbalète field¹ catégorie « minime ». Pour sa première année dans ce sport atypique, il est aussi médaille d'argent du challenge des écoles de tir et 5e au championnat de Normandie. Le 7 juillet, il représentera la Manche au championnat de France à Colmar.

Lucas, peux-tu te présenter en quelques mots ?

J'ai 14 ans. J'habite à Sainte-Suzanne. Cela fait 6 ans que je fais du tir sportif à l'ETCV² et j'ai commencé l'arbalète field il y a un an.

Pourquoi l'arbalète, qu'est-ce qui te plaît dans ce sport ?

J'ai essayé l'arbalète au championnat de France des écoles de tir l'année dernière et ça m'a tout de suite plu. Il y a beaucoup de mouvements, entre armer l'arc, tirer puis aller compter les points sur la cible. Cela demande de la concentration pour être bien positionné. Il faut être précis et efficace dans un temps limité pour tirer ses 3 flèches.

Peux-tu nous raconter comment se passe une compétition ?

On voyage avec une arme démontée car l'arbalète, c'est encombrant. En arrivant il faut donc bien monter son arme. On a ensuite 2 volées de 3 flèches pour les essais. L'arbalétrier a 180 secondes pour tirer une volée. Il faut bien calculer car on doit retendre l'arc après chaque flèche. À la fin de chaque volée, tous les tireurs se déplacent vers les cibles pour noter leurs points avec l'arbitre. Un match se joue en 10 volées avec un score sur 300 points.

Que dirais-tu pour encourager les jeunes d'essayer l'arbalète ?

Les animateurs du club de Condé-sur-Vire sont super sympas. On a la classe quand on tire avec une arbalète en compé^t car le code vestimentaire nous impose le pantalon blanc.

La prochaine compétition, c'est le championnat de France, quel est ton objectif ?

Mon objectif est de battre mon record personnel de 274 points et de bien gérer la pression. Au « France », il y a une bonne ambiance. Même si je ne tire qu'une heure, je reste les deux jours pour encourager les autres compétiteurs de mon club.

¹ L'arbalète field est très proche de l'esprit du tir à l'arc avec l'utilisation de corde, de branches d'arc et de flèches. L'arbalète match est l'héritière de l'arbalète traditionnelle utilisée au Moyen Âge. Le tir se fait en utilisant un trait.

² Entente de tir de Condé-sur-Vire



CONCERT

Apéro concert

7 juillet
Place de la mairie
Gratuit

COMITÉ DES FÊTES



CULTURE

Journées du patrimoine

15 septembre
Gratuit

LES GOELANDS



ANIMATION

Repas des anciens

7 octobre

CONSEIL MUNICIPAL



EXPOSITION

Salon d'automne

6 au 12 novembre
Salle des fêtes
Gratuit

COMITÉ DES FÊTES



CÉRÉMONIE

Centenaire du 11 novembre

ANCIENS COMBATTANTS Monument au morts



ANIMATION

Bourse aux jouets

18 novembre
Salle des fêtes
Restauration à emporter

PARENTS D'ÉLÈVES



ANIMATION

Père-Noël

16 décembre
Place de la mairie

COMITÉ DES FÊTES